

Tous en cœur vers chorus !

C'est l'hymne que pourrait interpréter prochainement le directeur général s'il intervient sur le sujet et le projet défendu ce jour par notre DRH et la division B !

Après les déclarations liminaires des organisations syndicales (toutes pour une fois !), dont celle que nous publions en fin de document, la DG est entrée dans le vif d'un sujet qui aura été traité durant 5 heures de réunion.

Nous vous faisons une synthèse des débats résumée par chapitres :

Le statut des centres de services partagés (CSP) :



Ce sont des services rattachés aux DI

concernées (Paris, Lyon). En aucun cas il ne s'agit de SCN (service à compétence nationale).

L'immobilier :

C'est sans doute le point le plus inquiétant du dossier !

Des implantations au rabais !

A Lyon, le CSP sera implanté dans l'immeuble « Condorcet », où se trouvait le CISD tiens ! tiens !

A Paris, le CSP sera installé dans les locaux de l'interrégion. Commentaire : voila le seul point véritablement positif : une implantation en centre ville...

Pour le reste tout est inquiétant :

- on ne sait pas s'il s'agira « d' open spaces » ;
- malgré des interventions réitérées la DG s'est refusée obstinément à communiquer la surface qui sera allouée aux services. Tous juste a-t-elle en fin de discussion lâchée que la SUN (surface utile nette) serait respectée ;
- de même il a fallu « bagarrer » pour obtenir un passage en CHS du projet (ce qui est en principe obligatoire...) ;
- la CFDT a demandé qu'un CTPS-DI soit réuni avant finalisation des projets pour permettre une intervention efficace des syndicats ;
- Un ergonome devrait intervenir sur les projets immobiliers ;
- **sur Lyon, la DG veut faire disparaître le coin repas des agents.** La CFDT est intervenue pour exiger le maintien d'une structure sur place. La DG a renvoyé aux discussions locales ;
- la DG prévoit une implantation immobilière à l'automne !

La quadrature du cercle !

On voit mal comment vont pouvoir s'articuler toutes les nécessités : études des locaux, ergonomie, concertation locale, travaux etc.



Il y a tout lieu de penser que la perspective c'est : « galère pour tout le monde »...

Le travail en lui-même :

1/ Tous les chefs de PLI actuels seront réunis le 26 mars.

2/ Le partage des activités et organisation :

- les lieux de décision sont les DI ;
- les lieux d'exécution sont les CSP.

Fouilles archéologiques ?

3/ Charge de travail : un travail de fourmi a permis de repérer 250 tâches de gestion qui ont été répertoriées, en deux types :

- les dépenses avec application métiers, où l'existant sera reconduit ;
- les autres dépenses où il n'y a pas d'application actuellement qui seront partagées entre effectifs DI maintenus et CSP ;
- à partir de ce travail de collectage des tâches, a découlé la création de trois secteurs d'activité (types de dépense) :
 - marchés immobilisation ;
 - fonctionnement courant ;
 - dépenses de personnel hors paye.

La DG a entre autres préoccupations : l'archivage des pièces justificatives non dématérialisées, la nécessiter d'enregistrer, contrôler, apurer les dépenses...

4/ OSCAR : l'outil permettant le collectage d'informations des besoins des services, il doit

être interfacé avec Chorus, ce n'est pas le cas, c'est prévu pour l'automne 2010...

Le flashback sera-t-il efficace ?

5/ Les frais de déplacement :

Temporairement la non dématérialisation des frais de déplacement pourrait être cause de retards de paiements ! La DG a décidé de les payer au moyen des régies d'avance... Qu'elle doit abonder financièrement.

Les régies seront ainsi maintenues en place et on verra éventuellement un retour en arrière par rapport à la réforme AG... Gageons que ce flashback générera une charge de travail conséquente même si elle sera temporaire.



La CFDT a tenu à souligner qu'il serait inadmissible de voir se renouveler les retards de plusieurs mois connus lors de la réforme AG !

6/ A terme (2 ou 3 ans) les tâches comptables de Lyon seront transférées à la DGFIP (TG).

Les emplois :

1/ Les emplois implantés en CSP : ce sera 40 à Paris (dont 6 à la RR) et 60 à Lyon.

Au doigt !

A la question de la CFDT : sur la méthode pour arriver à ces chiffres, la DG embarrassée a déclaré que le calcul avait été fait de manière large en tenant compte d'une directive fonction publique « cubant » le travail par an et par agent à 3 000 actes.

2/ Les emplois en DI : d'après la DG actuellement 230 emplois sont affectés à l'ensemble des tâches dans les DI.

A la question de la CFDT : sur la méthode de calcul de ces emplois et celle qui conduira au maintien des emplois dans le DI (hors agents paye), la DG non moins embarrassée a lâché, **après trois interventions de notre part**, que le nombre d'agents DI serait réduit « à la marge ».

Ce qui nous inquiète fortement quand on connaît la notion de marge utilisée dans les restructurations depuis 10 ans en douane !

3/ Les compétences des CSP :

Elle est nationale, « mais » !

« Mais », étant le mot important de la phrase précédente, en fait la répartition des tâches sera la suivante :

A Paris : le BOP central, le BOP 2 d'Ile de France, le BOP de Roissy, les BOP de la DNRED, DNRFP, DNSCE et des CSID.

A Lyon : le reste...

L'organigramme :

1/ Les nombres d'emplois implantés, dans les deux CSP :

- un chef de centre : IP.
 - un adjoint : IR2 ou IR3.
 - un A à la tête de chaque secteur et du secrétariat (service censé être éminemment stratégique puisque logistique et "dispatcheur").
- Soit au total 12 cadres supérieurs sur 100 (peut-être 11 car un secteur serait non

implanté à Paris en fonction des tâches spécifiques des BOP parisiens).

Au doigt bis !

Il reste 88 agents B et C dont la répartition par catégorie n'est pas déterminée... La DG pense récupérer l'ensemble des 20 cadres C du CISD de Lyon.

2/ Les affectations :

Cinq enquêtes nationales pour les différentes catégories vont être lancées, en voici le projet de calendrier :

IP : avant l'été, CAPC en septembre.

IR 2 ou 3 : idem.

Catégories A (inspecteurs), B et C : dès maintenant, avec CAPC en avril.

La nouvelle vague !

Si le nombre de candidats est insuffisant (après épuisement du tableau) : renouvellement de l'enquête à la rentrée et CAPC en octobre.

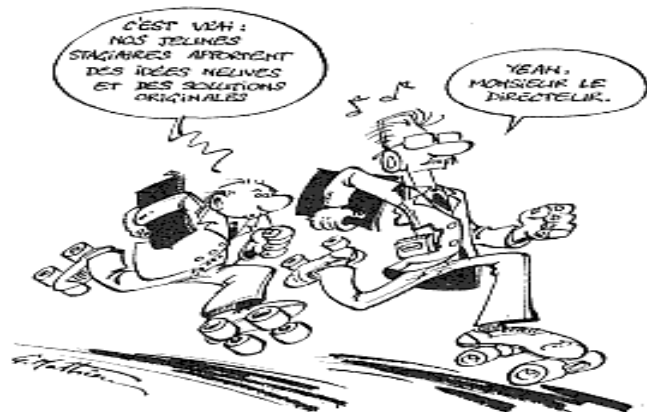
Commentaire : la DG a décidé unilatéralement de l'implantation des sites (voir Syndicalisme douane N°372 de novembre 2010 et notre liminaire plus bas).

Elle ne craint pas le ridicule, de déclarer maintenant qu'elle n'est pas sûre d'avoir assez de candidats titulaires.

N'y avait-il pas des régions plus sinistrées ou plus attrayantes pour implanter des nouveaux services à compétence nationale ?

Nous pensons quant à nous que la facilité (y compris immobilière et financière) a été de mise avant toute compensation sociale de fermeture du CISD de Lyon !).

Alors pour compléter « on fera appel à Paris spé et on affectera des stagiaires... » Quand on sait que depuis 5 ans, il n'y a eu aucun recrutement en C OP/CO, verra-t-on la renaissance de ce concours pour l'occasion ?



3/ Le calendrier pour les affectés :

- suite aux CAPC d'avril, les agents nommés seront habilités « Chorus » (nous ne savons pas s'ils devront pousser des contre-ut ?)
- l'affectation dans les centres se ferait début décembre.

4/ En réponse à nos interrogations la DRH a précisé les priorités d'affectation en CAP des agents :

- les agents du CISD ;
- les agents de tous les PLI de France (hors paye) et quelques agents de B1 ;
- les autres restructurés CO et SU à égalité entre eux (départagés par les points) ;
- les autres agents répondant à l'enquête ;
- les stagiaires.

5/ Le régime indemnitaire :

Pour l'ensemble des agents ce sera celui des AG/CO.



Les 6 agents travaillant en RR à Paris auront les mêmes suppléments que leurs collègues de la RR.

6/ les formations :

- elles seront ministérielles et régionales,
- elles se dérouleront à l'automne,
- les agents les feront dans leur région d'origine.

A la demande de la CFDT en déclaration liminaire, la Présidente nous a répondu qu'il y aurait une préformation spécifique complémentaire pour les agents du CISD.

En définitive un dossier bien complexe où l'administration fait vite parce qu'en service commandé par la fonction publique et où incertitudes et inquiétudes légitimes des personnels ne sont pas levées définitivement.

D é c l a r a t i o n l i m i n a i r e C F D T

Madame la présidente,

Lors du précédent groupe de travail sur le sujet, nous nous étions élevés contre l'implantation décidée unilatéralement par l'administration des deux CSP (centres de services partagés).

Ce sujet aurait mérité un échange complet en terme de dialogue social.

En effet, si vos choix correspondent à des préoccupations tangibles, nous sommes persuadés qu'ils ont été faits sans que tous les éléments du dossier aient été intégrés complètement.

Bien d'autres régions en France ont des problèmes de reclassement social suite aux restructurations imposées par la Direction Générale.

Vous nous présentez aujourd'hui un certain nombre de paramètres conduisant à l'implantation des emplois dans les deux CSP par catégories et profils exigés, ainsi qu'une fiche sur la formation professionnelle.

Les technicités requises en CISD et celles requises en CSP n'ayant que peu de points communs (c'est un doux euphémisme !) nous vous demandons de dispenser à l'ensemble des agents qui y seront mutés toutes les formations qu'ils demanderont pour s'adapter à leur nouvel emploi.

Par ailleurs, nous vous demandons de nous communiquer le nombre d'emplois implantés par catégorie dans chaque CSP.

Enfin, nous souhaitons connaître également le nombre d'agents actuellement en poste dans les PLI concernés par le transfert de leurs tâches vers les CSP ?